



Direction Emploi et Développement des Compétences

Décision n° 2025 - 678

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de dessinateur projeteur au Pôle Erdre-et-Cens

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L332-8 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Pôle Erdre-et-Cens, un emploi de dessinateur projeteur va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil du poste est le suivant :

- Elaboration et modification des plans relatifs à un projet ou une étude
- Réalisation d'études en lien avec des projets
- Réalisation de livrables et documents graphiques
- Gestion de matériels, bibliothèques de plans et supports d'information

Décide,

Article 1 : L'emploi de dessinateur projeteur au Pôle Erdre-et-Cens est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'agent de maîtrise territorial, à savoir au minimum 372 IB et au maximum 562 IB, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

18 JUIL. 2025

Fait à Nantes, le **17 JUIL. 2025**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée



Aïcha BASSAL